

La traite des femmes autochtones

Lors de l'assemblée générale annuelle du CATHII, Louise Dionne, coordonnatrice du CATHII, et Widia Larivière, responsable jeunesse de Femmes autochtones du Québec, ont abordé les enjeux de la traite des femmes et des filles autochtones au Québec.

La traite des personnes

Louise Dionne a présenté brièvement la définition et les principaux aspects de la traite des personnes. Ainsi, elle a rappelé qu'il s'agit de l'exploitation des personnes, telle que l'exploitation sexuelle à travers la prostitution, le travail forcé et

d'autres formes d'esclavage moderne. Les femmes sont surreprésentées dans la traite sexuelle, mais aussi dans le travail forcé. Bien qu'il existe très peu de données sur la question de la traite des femmes autochtones, les études démontrent que la majorité des victimes de la traite interne des personnes au Canada sont des femmes et des enfants autochtones, et la plupart sont des victimes de traite à des fins sexuelles.



Widia Larivière (photo: SSA)

Widia Larivière a d'abord situé la violence vécue par les femmes des Premières Nations dans le contexte démographique, politique et historique spécifique au Québec et au Canada.

Suite à la page 3

Des personnes, pas des marchandises



Des membres du CATHII appuient la campagne

Le CATHII vous invite à une action de solidarité avec les travailleurs et travailleuses

migrant.e.s.

La campagne de sensibilisation intitulée : *Travailleuses et travailleurs migrants : pas des marchandises!* s'étalonne du 7 octobre au 18 décembre 2014 (Journée d'action globale contre le racisme et pour les droits des migrants, des personnes réfugiés ou déplacés). Elle vise à

sensibiliser les élu.e.s, les leaders de la société et la population au respect des droits fondamentaux des milliers de personnes venues travailler au Québec sous les programmes de travailleurs étrangers temporaires peu spécialisés du Canada. Pour en savoir plus voir la page Facebook de la [Campagne](#). ●

Dans ce numéro :

| | |
|---|---|
| L'OIT veut en finir avec le travail forcé | 2 |
| La traite des femmes autochtones (suite) | 3 |
| Activités des membres | 3 |
| Le CATHII poursuit sa mission | 4 |

À surveiller

Évènement du CATHII
Le 2 décembre 2014
lors de la
*Journée internationale pour
l'abolition de l'esclavage*

L'OIT veut en finir avec le travail forcé



Lors de la 103e Conférence de l'Organisation internationale du travail (OIT), de nouvelles normes internationales visant le travail forcé ont été adoptées. [Le Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé](#) s'attaque aux nouvelles tendances issues de « l'économie privée » et des migrations. Il est aussi un complément qui renforce le Protocole additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

Le Protocole

Ce nouveau Protocole a été adopté à la majorité par les délégués (gouvernements, travailleurs et employeurs) : 437 ont voté pour, 8 ont voté contre et 27 se sont abstenus. La Thaïlande a voté contre. Ce sont surtout des employeurs qui ont voté contre ou se sont abstenus, plusieurs provenaient des pays du Golfe Persique.

Le Protocole impose aux États l'élaboration d'une politique nationale et d'un plan d'action national visant la suppression du

travail forcé (article 1). Il impose aussi la mise en place de mesures pour identifier, libérer et protéger les victimes de travail forcé (article 2). Il prévoit l'accès de toutes les victimes à des mécanismes de recours, dont l'indemnisation (article 4).

Les membres ont aussi adopté la [Recommandation sur des mesures complémentaires en vue de la suppression effective du travail forcé](#). Ces mesures sont non contraignantes pour les États, pourtant elles portent sur des aspects importants pour la protection des personnes touchées. Ces mesures concernent :

- La collecte de données fiables,
- la lutte contre le travail des enfants.
- La prestation des garanties élémentaires de sécurité sociale, l'élimination de l'imposition de frais de recrutement pour les travailleurs.
- La coopération au niveau international pour répondre à l'usage du travail forcé par les diplomates.

De plus, le texte de la *Recommandation* précise aussi que les personnes morales (entreprises) « peuvent être tenues responsables de la violation de l'interdiction de recourir au travail forcé ou obligatoire », et devraient être soumises à des sanctions. Pour le CATHII, la protection des victimes est sans contredit le maillon faible du *Protocole*, puisqu'il n'impose aucunement l'obligation d'indemniser les victimes.

Un engagement politique

Plusieurs organisations, partie prenante au processus, espèrent que les États ratifieront rapidement le Protocole, car cela envoie un signal clair sur l'engagement politique à lutter contre le travail forcé.

Ce protocole constitue le second instrument de l'OIT qui reconnaît les besoins de protection spécifiques aux travailleurs et travailleuses migrants. En 2011, la Convention sur le travail domestique offrait des droits aux travailleuses domestiques. Toutefois, le Canada n'a toujours pas ratifié cette convention. ●

L'OIT et le travail forcé

L'OIT dispose de deux Conventions sur le travail forcé : les Conventions (no 29) de 1930 et (no 105) de 1957. La première définit le travail forcé et énonce un certain nombre d'exceptions. La Convention (no 105) vise expressément l'abolition du travail forcé ou obligatoire, lors de la mobilisation et l'utilisation obligatoire de la main-d'œuvre par l'État.

En 2012, l'OIT publiait un rapport sur l'état du travail forcé. Il y estimait à 21 millions le nombre de personnes soumises au travail forcé dans le monde, dont 90 % dans le secteur privé.

Source: [OIT](#)

La traite des femmes autochtones (suite)

Les femmes autochtones

La population autochtone est jeune et en croissance (l'âge moyen y est de 24,7 ans alors qu'il est de 37,7 ans pour la population en général). Elle précède aussi qu'avant la colonisation, les sociétés autochtones étaient bien établies et développées sur le territoire. Les femmes étaient impliquées dans les décisions politiques, sociales et économiques.

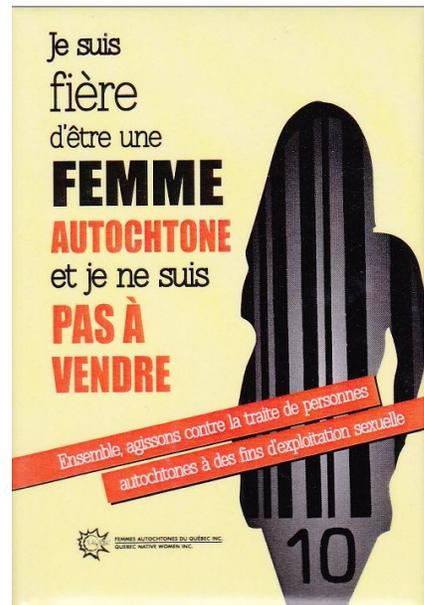
Les causes

Dans les communautés autochtones, les effets de la Loi sur les Indiens et des politiques d'assimilation, dont celle des pensionnats, ont fragilisé les communautés autochtones. Le placement quasi-systématique des enfants autochtones dans des familles d'accueil non-autochtones constitue aussi un facteur déstructurant. Les autochtones sont aussi surreprésentés

sentés dans le système judiciaire et il y a un manque de ressources pour les autochtones qui migrent en ville.

Les grands projets d'exploitation de ressources naturelles (Plan Nord ou la Romaine) sont souvent situés près de communautés autochtones et ceux-ci ont des impacts négatifs, dont une demande accrue de femmes dans la prostitution et une augmentation de la violence envers les femmes autochtones.

La GRC affirme que près de 1200 femmes autochtones sont assassinées ou disparues au Canada au cours des 30 dernières années. Malgré cela, le gouvernement canadien rejette les demandes pour la tenue d'une enquête nationale exigée par les groupes de femmes autochtones depuis près de 10 ans.



Perspectives de changement

Femmes autochtones du Québec a entrepris une campagne jeunesse pour former de jeunes autochtones afin qu'ils deviennent des agents de sensibilisation pour contrer la traite des femmes au sein de leur communauté. ●

Collaboration : Sylvie Gagnon

Activités des membres

Trois-Rivières



Le 27 août 2014, le CATHII donnait une formation au réseau des répondantes et répondantes de pastorale sociale à Trois-Rivières.

Le 17 septembre 2014, le CATHII a participé à l'évènement *En marche* (Freedom Relay) qui avait lieu au Collège Dawson. Plus d'une centaine d'étudiants et d'étudiantes ont participé à l'évènement. Il y avait des kiosques et des présentations suivies d'une marche dans les rues de Montréal.

Le 4 octobre 2014, le CATHII était présent lors de la 9e marche et vigile pour les



En marche

femmes autochtones disparues et assassinées de Montréal.

Le 8 octobre 2014, une formation a aussi été offerte à l'organisme Accueil aux Immigrants de l'Est de Montréal. ●

Le CATHII poursuit sa mission



lancement des activités de célébration. En 2013/2014, le CATHII a misé sur la sensibilisation et le partage de l'expertise développé au cours des dix dernières années. .

Priorités 2014/2015

Francine Cabana de la Conférence religieuse canadienne (CRC) présente les priorités pour l'année 2014/2015. Le plan de travail pour l'année 2014-2015 s'inscrit dans la continuité. Inspirés par ces avancées, ainsi que le travail de sensibilisation. La mission de soutien aux victimes se poursuivra en collaboration avec les organismes qui offrent des services de première ligne.

Le 9 octobre 2014 avait lieu à la Maison mère des CND l'assemblée générale annuelle du CATHII. La rencontre a été une occasion de présenter un survol des activités du CATHII 2013/2014, de même que les priorités 2014/2015. Plusieurs personnes y ont participé soulignant ainsi l'intérêt croissant envers l'enjeu de la traite humaine et le travail du CATHII.

Pour souligner les 10 ans

En 2014, le CATHII a souligné ses dix ans d'action pour contrer la traite humaine. Une exposition a réuni une cinquantaine de personnes, lors de la *Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage*, le 2 décembre 2013. Ce fut le moment choisi pour le



Une occasion d'alliance

L'assemblée générale s'est poursuivie avec une conférence sur la traite des femmes autochtones par Widia Larivière, responsable jeunesse de Femmes autochtones du Québec et de Louise Dionne, coordonnatrice au CATHII. La conférence était précédée d'une cérémonie autochtone animée par Nicole O'Bomsawin.

La rencontre s'est terminée par un moment d'intériorité préparé par Renaude Grégoire, responsable du Bureau de justice sociale SSA.

Le rapport annuel du CATHII est disponible sur le site :

www.cathii.org ●

Crédits photo: SSA

PROCHAIN NUMÉRO

- Activités des membres
- Outils et ressources

Pour nous joindre :

info@cathii.org

www.cathii.org

www.facebook.com/CATHII.info

twitter.com/Cathii_info